

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI**  
**DELIBERATION N° 2026-18-05-06**

**Date de convocation : 7 mai 2026**

**Date d'affichage : 20 mai 2026**

**COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

Nombre d'élus : 29

Présents : 23

Représentés : 6

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe MOLINSKI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 23**

Christophe MOLINSKI, Salvador-Jean LUDENA, Delphine FOURCADE, Philippe BLANDIN, Marie-Hélène HUCHET, Hervé DEWYNTER, Dominique SERVAIS, Eymard DE LA RUPELLE, Audrey de FORNEL, Guy TURQUET DE BEAUREGARD, Liliane MORELLEC, Sylvie HAUFF, Roch DOSSOU, Marie-Laure KELLE, Emmanuel PINTEAUX, Montserrat CHAPUIS, Pauline LACLEF, Aymeric ROUGET DE GOURCEZ, Laurent DECROIX, Michel BOISRAME, Magali FORTUNE-SCHMITT, Morgane LAMBLIN, Guillaume BARET

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Marie-France AGNOFE a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Elodie PINTA a donné pouvoir à Eymard DE LA RUPELLE

Julien GESLIN a donné pouvoir à Audrey de FORNEL

Pascal RAVEL a donné pouvoir à Liliane MORELLEC

Louis PICHON a donné pouvoir à Pauline LACLEF

Adrien PANO a donné pouvoir à Michel BOISRAME

**Absents : 0**

**Secrétaires de séance :**

Delphine FOURCADE

Audrey de FORNEL

**Quorum : 15**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L251-5 à L251-7, L252-8, L252-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33 ; R252-34 à 40 ;

VU la délibération du 02 juin 2020 portant création d'un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et le CCAS de Noisy le Roi ;

CONSIDÉRANT que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sont supérieurs à 50 et inférieurs à 200 ;

CONSIDÉRANT que la consultation des organisations syndicales représentées au CST est intervenue plus de 6 mois avant la date du scrutin, sur la composition du futur CST qui sera installé à l'issue des élections professionnelles du 10 décembre 2026 ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1) **D'ARRÊTER** à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires.
- 2) **D'ARRÊTER** à 4 le nombre de représentants du collège « employeur ».
- 3) **PRECISE** que le Comité Technique est commun à la commune de Noisy-le-Roi et au CCAS.

Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 18 mai 2026

Le Maire  
Christophe MOLINSKI